

SCI 5BVH

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social 5, Boulevard Victor HUGO (06000) NICE
RCS de NICE 943.125.302

PROCES VERBAL DE DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six
Et le, premier septembre
A 19 heures

Les associés de la Société dénommée 5BVH, Société civile immobilière au capital de 1.000 euros Dont le siège social est sis 5, Boulevard Victor HUGO (06000) NICE Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE sous le numéro 943.125.302, se sont réunis spontanément au siège social de la Société

Monsieur Raouf BOUHLAL préside la séance, en qualité de gérant associé.

Sont présents :

- Raouf BOUHLAL 99 parts sociales
- Violaine ROMAN 1 part sociale

TOTAL 100 parts

Soit un total de 100 parts sociales sur les 100 composant le capital social de la SCI 5 BVH

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Cette lecture étant terminée et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

V.R. R.B.

PREMIÈRE - RESOLUTION

Transfert de siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de NICE (06000) 5, Boulevard Victor HUGO

A : NICE (06000) 4, Bis Avenue des Fleurs à compter du 1^{er} septembre 2026.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME - RESOLUTION

Modification corrélative des statuts

En considération de la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article des statuts dénommé « Siège social » qui sera dorénavant libellé comme suit :

« ARTICLE - Siège social

Le siège social est fixé à NICE 06000, 4, Bis Avenue des Fleurs

Il pourra être transféré en tout autre endroit du département sur simple décision de la gérance, et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME - RESOLUTION

Pouvoir

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance et les associés présents,

Cette résolution, a été adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

L'Assemblée générale reconnaît que le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification

Raouf BOUHLAL

RAOUF BOUHLAL

✓ Certifié par * youtrust

Violaine ROMAN

Violaine ROMAN

✓ Certifié par * youtrust

V.R. R.B.